



Projet d'Offre publique de rachat d'actions

Marseille, le 26 mai 2021

IDSUD (la "**Société**") annonce ce jour le lancement d'un projet d'Offre Publique de Rachat d'Actions, au sens de l'article L. 225-207 du code de commerce, visant à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation, d'un maximum de 536.503 actions de la Société (représentant, à la date des présentes 59,74 % du capital social et 43,82 % des droits de vote théoriques de la Société), par voie d'échange contre des actions Française des Jeux (ISIN FR0000062184) ("**FDJ**") qu'elle détient en portefeuille, selon une parité de 4 actions Française des Jeux pour 1 action IDSUD (l'"**Offre**").

Après des investissements réguliers depuis quelques années, l'activité Energie d'IDSUD a connu de récents développements avec l'obtention de contrats auprès de grands donneurs d'ordres. La Société considère que la croissance de cette activité doit encore être soutenue pendant 2 / 3 ans avant d'atteindre son rythme de croisière. En conséquence, elle souhaite continuer à consacrer ses ressources au développement de cette activité.

Dans ce contexte, l'Offre constitue une opportunité de liquidité offerte aux actionnaires sur une base égalitaire leur permettant de céder tout ou partie de leurs actions à un prix représentant une prime de 95 % par rapport au cours de clôture au 20 mai 2021 précédant la suspension du cours de la Société, si ceux-ci ne souhaitent pas accompagner la Société dans le développement de l'activité Energie. Les actionnaires apportant à l'Offre détiendront des titres FDJ dont la liquidité est nettement supérieure à celle d'IDSUD.

Madame Marie-Thérèse Luciani et Monsieur Jérémie Luciani (ensemble, la "**Famille Luciani**") qui détiennent, en indivision, 356.048 actions de la Société représentant 39,64 % du capital et 56,18 % des droits de vote de la Société, n'envisagent pas d'apporter ces actions à l'Offre. Toutes les demandes de rachat d'actions IDSUD dans le cadre de l'Offre seront intégralement servies et aucune réduction ne sera appliquée aux demandes de rachat compte tenu du nombre d'actions visées par l'Offre et de l'engagement de non-apport de la Famille Luciani.

Madame Marie-Thérèse Luciani a fait part de son intention de ne pas apporter à l'Offre l'action de la Société qu'elle détient en pleine propriété.

Monsieur Jérémie Luciani a fait part de son intention d'apporter à l'Offre les 31.472 actions de la Société qu'il détient en pleine propriété, représentant 3,50 % du capital et 3,91 % des droits de vote de la Société, dans une logique de diversification de son patrimoine.

La Famille Luciani n'a pas l'intention de mettre en œuvre un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur le solde des actions IDSUD qui ne seraient pas détenues par la Famille Luciani à l'issue de l'Offre. Par conséquent, en application de l'article 261-1 I 3° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet Bernard, expert indépendant retenu par le conseil de surveillance d'IDSUD sur recommandation d'un comité ad hoc composé de membres indépendants, a été nommé afin de délivrer une attestation portant sur le caractère équitable des conditions financières du projet d'Offre.

En conséquence de la réduction du nombre de titres¹, la Famille Luciani est susceptible de franchir le seuil de 50% en capital la plaçant en situation d'offre publique obligatoire (elle détient aujourd'hui plus de 50% des droits de vote théoriques de la Société). Par conséquent, la Famille Luciani demandera à l'AMF de lui accorder une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique fondée sur l'article 234-9 6° du règlement général de l'AMF qui vise la détention de la majorité des droits de vote de la société par le demandeur.

Le projet d'Offre doit être soumis à l'assemblée générale annuelle convoquée pour le 30 juin 2021. La résolution relative à l'Offre prévoira que le directoire ne sera autorisé à la mettre en œuvre (au cas où elle serait approuvée) que sous réserve de l'obtention de la part de l'AMF d'une décision de dérogation, devenue irrévocable, dispensant la Famille Luciani de l'obligation de déposer une offre publique d'achat en conséquence de l'augmentation de sa participation en capital dans la Société qui résulterait de la réduction de capital par annulation des actions rachetées dans le cadre de l'Offre.

Le projet d'Offre sera déposé prochainement auprès de l'AMF. L'Offre devrait se dérouler durant les mois de juillet / août 2021.

Conformément aux pratiques recommandées par l'Association française des marchés financiers (AMAFI), le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont est temporairement suspendu depuis le 21 mai 2021 et jusqu'à la clôture de l'Offre.

La cotation du titre IDSUD (ISIN : FR0000062184 - mnémonique : ALIDS) reprendra le 27 mai 2021, à l'ouverture du marché.

Contacts

IDSUD :

Murielle FABRE 04 91 13 09 19 - email : mfabre@idsud.com

ACTUS FINANCE :

Guillaume Le Floch 01 53 67 36 70 - email : glofloch@actus.fr

¹ La société annulera 5.576 actions auto-détenues représentant 0,62% du capital concomitamment à la réduction de capital consécutive à l'Offre.

